

PANONCEAUX

Placé sous un panneau, un panonceau donne des indications complémentaires.



INTERDIT SAUF G.I.G. (Grand Invalide de Guerre) ou G.I.C. (Grand Invalide Civil)

Arrêt et stationnement interdits sauf GIG (Grand Invalide de Guerre) ou GIC (Grand Invalide Civil)



50 m

Danger situé à 50m



Vitesse limitée à 50km/h pour les véhicules de transport de marchandises



SAUF SAUF aux cyclistes



Application des prescriptions du stationnement et de l'arrêt



Dans 50m



Après le panneau



Avant le panneau



Panonceaux représentant une intersection, le trait large indique la branche prioritaire

BALISES

Les balises matérialisent l'emplacement d'un danger particulier.



Balise de virages



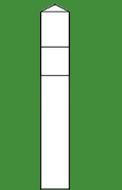
Balise de virages



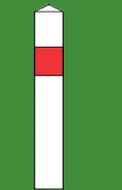
Tête d'îlot directionnel à contournement par la droite



Manche à air indiquant la direction du vent



Balise de virages



Signalisation de position des intersections



Balises pour passages à niveau



Renforcement d'un marquage permanent



Balise de musoir, signalant la divergence des voies

SIGNALISATION D'INDICATION

Carrés à fond bleu, ces panneaux délivrent des indications utiles à la conduite. Barrés de rouge, ils annoncent la fin de cette indication.



Circulation à sens unique



Impasse



Priorité par rapport aux véhicules venant en sens inverse



Passage pour piétons



Vitesse conseillée



Emplacement d'arrêt d'urgence



Affectation des voies



Voie de détresse à droite



Début d'une section d'autoroute



Paiement automatique par pièces de monnaie



Paiement par abonnement



Route à accès réglementé



Double-sens cyclable



Fin d'aire piétonne



Voie sans issue sauf piétons et vélos



Piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles



Zone de rencontre



Voie verte



Entrée d'un tunnel : interdiction de faire demi-tour, de s'arrêter et stationner en dehors des emplacements prévus, obligation d'allumer ses feux



Risque d'incendie

SIGNALISATION DE SERVICE

Carrés blancs bordés de bleu, ces panneaux informent l'usager de la présence d'équipements et de services.



Poste d'appel d'urgence



Poste de secours



Installation accessible aux personnes handicapées



Station de gonflage, hors station-service, dont l'usage est gratuit



Poste de distribution de carburant ouvert 7j/7 et 24h/24



Emplacement pour pique-nique



Auberge de jeunesse



Chambre d'hôte ou gîte



Hôtel ouvert 7j/7



Point de vue



Lieu d'information sur les services ou activités touristiques



Point de détente



Point de départ d'un itinéraire pédestre

SIGNALISATION TEMPORAIRE

A fond jaune, ces panneaux signalent un fait temporaire (travaux, obstacles, déviation...).



Travaux



Autre danger (précisé ou non)



Projection de gravillons



Embouteillage



Chaussée rétrécie



Chaussée glissante



Accident



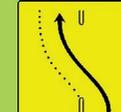
Signal lumineux mobile d'un rétrécissement temporaire de chaussée



Signaux de régulation manuelle de la circulation



Indication de chantier important ou autres situations



Présignalisation de changement de chaussée



Direction de déviation avec mention de la ville



Présignalisation de déviation



Signaux tricolores temporaires

INFORMATION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Ces panneaux de forme rectangulaire rappellent des informations relatives à la sécurité et à la vitesse.



Vérifiez votre distance de sécurité



1 trait danger



2 traits sécurité

Panneaux utilisés successivement pour rappeler les distances de sécurité à respecter sur autoroute et route à deux fois deux voies et carrefours dénivelés



Association Prévention Routière
Centre National
4, rue de Ventadour – 75001 Paris
Tél. : 01 44 15 27 00
www.preventionroutiere.asso.fr

Retrouvez-nous sur :



Attitude Prévention
26, boulevard Haussmann – 75009 Paris
Tél. : 01 42 47 90 00
www.attitude-prevention.fr

Retrouvez-nous sur :



CONNAÎTRE LES PRINCIPAUX PANNEAUX



SIGNALISATION D'INTERDICTION

Ronds et bordés de rouge, ces panneaux indiquent une interdiction. Blancs barrés de noirs, ils annoncent la fin de l'interdiction.



SIGNALISATION DE STATIONNEMENT



SIGNALISATION DE DANGER



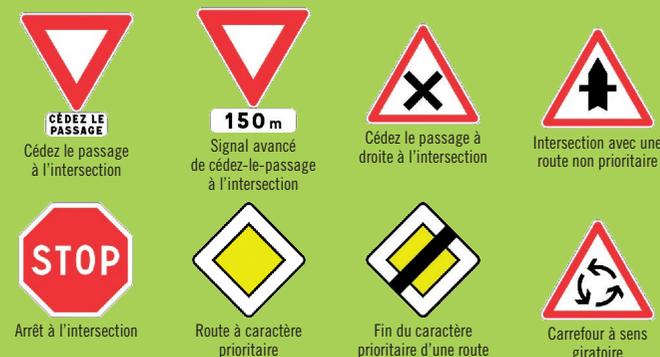
SIGNALISATION D'OBLIGATION

Ronds à fond bleu, ces panneaux imposent à l'utilisateur certains comportements. Barrés de rouge, ils mettent fin à cette obligation.



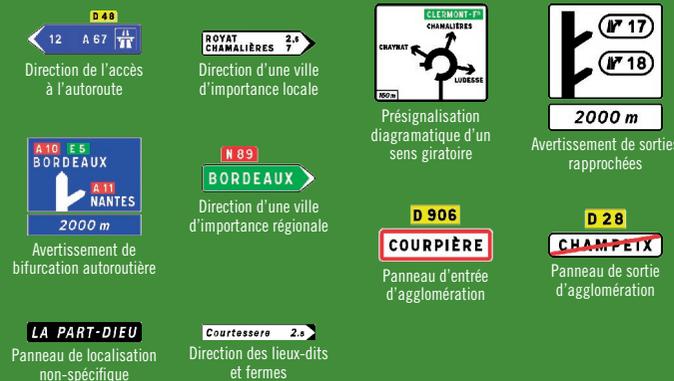
SIGNALISATION D'INTERSECTION ET DE PRIORITÉ

La priorité à droite est la règle de principe. Lorsque ce n'est pas le cas, ces panneaux précisent les règles à respecter.



SIGNALISATION DE DIRECTION ET DE LOCALISATION

Ces panneaux rectangulaires aident à choisir la route à suivre ou renseignent sur la destination. Les rectangles terminés par une pointe indiquent une direction.



SIGNALISATION TOURISTIQUE



FEUX ET PASSAGES À NIVEAU

En fonction de l'infrastructure ou du trafic, l'implantation de feux peut être nécessaire.



SOUTENEZ L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

Tout don adressé à l'association Prévention Routière, association reconnue d'utilité publique, donne droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant versé.

OUI, je soutiens votre association et je fais un don d'un montant de : 20 € 35 € 50 € Autre €

Je joins mon chèque à l'ordre de l'association Prévention Routière

Je complète mes coordonnées : Mme Mlle M. Nom

Prénom :

Code postal :

Ville :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le souhaite recevoir la newsletter de l'association Prévention Routière, voici mon e-mail :

Conformément à la loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre don par nos services. En vous adressant au siège de l'association Prévention Routière, vous pouvez demander leur modification, leur rectification, vous pouvez aussi vous opposer à ce qu'elles soient échangées ou cédées en cochant la case ci-contre : dans ce dernier cas, elles seront alors réservées à l'usage exclusif de l'association Prévention Routière et à titre consultatif pour ses comités départementaux. 13DEP1